



Compte-rendu financier CIPS 2025

PRODUITS

Pour 2025, les recettes, s'élèvent à 155 826.66 € constituées :

- des cotisations aux 3 FIPS : 126 600 €
(53 400 € pour la FIPSeD, 33 300 € pour la FIPSmouche et 39 900 € pour la FIPSmEr)
- des redevances d'organisations des championnats : 21 000 €
(11 500 € pour la FIPSeD, 2 500 € pour la FIPSmouche et 7 000 € pour la FIPSmEr)
- de la cotisation ISCF : 900 €
- de redevances payées en retard : 500 €
- des intérêts des comptes bancaires : 6826.66 €

Au 31/12/2025, tous les pays adhérents à la CIPS ont payé leur cotisation sauf :

- l'Inde (mer, mouche, eau douce),
- Djibouti et l'Angola pour la Fips-mer,
- L'Azerbaïdjan pour l'eau douce (1/3)

CHARGES

Pour 2025, les dépenses s'élèvent à 121 017.71 € essentiellement composées :

- Des reversements des subventions aux FIPS : 58 500 €
(24 300 € pour la FIPSeD, 16 000 € pour la FIPSmouche et 18 200 € pour la FIPSmEr)
- Des frais pour le congrès : 19 355.98 €
- Des frais antidopage : 8 436.76 €
- De frais de secrétariat : 5 747.97 €
- Des primes d'assurance : 5 465.17 €
- De la maintenance et mise à jour du site Internet : 4 972.09 €
- De frais juridiques : 3 600 €
- De frais d'interprétariat : 3 150 €
- Des frais de praesidium : 3 096.96 €
- De frais pour participation à diverses réunions et congrès : 3 085.51 €
- De frais divers : 2 117.90 €
- D'achats de gadgets publicitaires : 1 394.90 €
- De la cotisation AIMS : 1 085.77 €
- Des frais bancaires : 791.68 €
- De frais de la commission des athlètes : 217.02 €

De même, toutes les charges 2025 ont été réglées.

Le résultat 2025 est donc positif pour $155826.66 - 121017.71 = 34\,809$ €

Je souhaite particulièrement remercier Mary qui a fait un remarquable travail. Toutes les nations ou presque ont payé leur adhésion, la comptabilité est bien tenue et les finances de la CIPS sont saines.

La trésorière, Audrey NUTTENS